

A D R E S S E

*Des directoires du département du Gard ;
& du district de Nismes, à l'Assemblée
Nationale,*

E T

COMMENTAIRE

*De cette adresse, dans lequel on dévoile le perni-
cieux projet de quelques citoyens qui, si l'on n'y
prend garde, auront bientôt bouleversé la France ;
parce qu'ils ne peuvent parvenir à leurs fins que
par la plus grande anarchie.*

Qui potest capere capiat !....

1790.

ADRESSE

De l'Institut de France
à la Bibliothèque de l'Institut de France
Paris

COMMENTAIRE

Sur l'ouvrage de M. de Voltaire
intitulé le Dictionnaire de Trévoux
par M. de Voltaire
Paris chez la Citoyenne Lesclapart

Paris chez la Citoyenne Lesclapart

1790.

1790.





A D R E S S E

*Des Directoires du Département du Gard ,
& du District de Nîmes , à l'Assemblée
Nationale.*



Nîmes, le 3 Septembre 1790.

M E S S I E U R S ,

LES directoires du département du Gard , & du district de Nîmes (A) , se réunissent pour vous présenter un même vœu (B) sur la situation de cette ville infortunée , dont ils voudroient réparer & faire oublier les malheurs.

De grands & de cruels désordres ont obligé la justice de porter ses regards sévères sur les journées des 13 , 14 & 15 juin dernier. Il importoit aux bons citoyens que les auteurs de ces troubles fussent connus , que leurs projets fussent dévoilés (C) , qu'il devînt manifeste aux yeux de la France entière que les désordres de Nîmes sont le crime des ennemis de la constitution.

La preuve de ces attentats est suffisamment acquise , la cause du patriotisme est justifiée (D) ; il faut écarter aujourd'hui le glaive de la justice , suspendu sur la tête des coupables (E). Que la

commune de Nîmes , Messieurs , vous doive ce nouveau bienfait ! Raffermissiez la paix dans son sein , ramenez-y l'union & la confiance. Daignez solliciter du meilleur des rois le pardon de tous les délits commis dans ces trop fameuses journées qui ont vu les citoyens armés contre les citoyens , afin que , cessant de se considérer réciproquement comme accusateurs , accusés , témoins ou complices , ils se traitent & s'aiment en freres (F).

Ceux-là seuls sont dignes de haine qui , dans leur pensée cruelle , ont préparé dès long-temps les malheurs de leur patrie ; qu'ils soient seuls exposés à la vengeance des loix. Éloignez-les à jamais d'une ville qu'ils ont remplie de désolation , & où leur présence jetteroit de nouveau l'épouvante & le désespoir. Leur dessein fut d'arrêter la marche de la constitution par une guerre civile ; le tribunal des crimes de leze-nation doit prononcer sur leur attentat (G). Epargnez à des magistrats qui ont vu de trop près les malheurs de leur patrie le pénible devoir de juger leurs concitoyens , de peur que la rigueur des loix ne paroisse être encore que la vengeance des hommes (H).

Mais , nous vous en conjurons , au nom de la tranquillité publique que vous voulez maintenir , au nom de l'humanité qui respire dans vos décrets , sauvez tous ceux qui , égarés par des insinuations perfides , n'ont été que les aveugles instrumens des passions de quelques scélérats. Cette amnistie salutaire fut le premier vœu du corps administratif assemblé pendant les troubles de Nîmes (1) ; ce

(1) Proclamation du corps administratif du département du Gard pour le retour & la tranquillité publique du 20 juillet 1790.

fut même sa promesse (I) Vous ne défavouerez pas ces sentimens de bienveillance & de pitié , qui peuvent seuls rétablir la paix (K). Le sang versé par les mains de la justice réveilleroit toutes les haines ; un acte de clémence rapprochera les esprits , raffermira la concorde , & conduira les citoyens du pardon à l'oubli du passé.

Après avoir jeté un voile sur nos malheurs , vous voudrez sans doute les soulager (L). Il en est d'irréparables , mais qu'une nation sensible & généreuse peut adoucir.

Dès le mois de juillet , nous avons sollicité des secours extraordinaires (M), destinés indistinctement à tous ceux qui ont souffert ici dans leurs propriétés ou dans leurs personnes. Ecoutez nos instances réitérées , que dicte le devoir le plus impérieux. Non , vous ne repousserez pas , Messieurs , cette juste priere ; vous l'appuyerez auprès du roi , qui daignera l'accueillir avec sa bonté paternelle , & vous voudrez que nous puissions effacer jusqu'aux dernières traces de nos infortunes , afin de ne plus laisser d'alimens aux agitations ni aux haines populaires. Ainsi les noms du roi & de l'assemblée nationale ne retentiront aux oreilles des peuples que pour leur rappeler ceux de protection & d'humanité , d'amour & de reconnoissance. (N).

Signé CHABAUD , vice-président ; VIGIER ,
SAUVAIRE , BARAGNON , M E N A R D ;
DAVID , membres du directoire du département ,
GRIOLET , procureur-général-syndic ;

MEYNIER fils , commissaire du roi ;

LAGARDE, président du directoire du district ;
VINCENS, vice-président ; HEBERT,
BONICEL, CHAPELLE, membres du directoire
du district de Nîmes, & MAZAURIC, procu-
reur-syndic.

RIGAL, secrétaire-général.

Nous adhérons, le 19 septembre 1790.

ROQUES, ci-devant CLAUZONNETTE, prési-
dent du département ; J. JULIEN - TRELIS,
membre du directoire.

Tel est le langage pervers, insensé des assassins
& leurs complices.

Voici la réponse des assassinés & de leurs intré-
pides défenseurs.

COMMENTAIRE

De l'Adresse des Directoires du Département du Gard, & du District de Nismes, à l'Assemblée Nationale, du 3 Septembre 1790.

(A) *Les Directoires du Département du Gard, & du district de Nismes.....*

IL est important de faire observer, d'abord, que les directoires du Département du Gard, & du district de Nismes, sont composés des membres du Club des prétendus amis de la Constitution de cette ville. Cette société est formée de 417 citoyens, dont 63 catholiques, 1 juif, & 355 protestans. On remarque dans ce nombre 12 faillis & quatre décrétés de prise de corps. N'est-il pas évident que ce club n'est autre chose qu'une faction protestante? On en sera convaincu lorsqu'on saura que le juif & presque tous les catholiques n'y vont jamais; que cependant on ne laisse pas, lorsque le club fait imprimer, de faire aussi, malgré leur absence, imprimer leurs signatures; que tous les catholiques de bon sens se retirèrent lorsqu'ils s'aperçurent que cette société n'étoit autre chose qu'une cabale; & que le très-petit nombre de catholiques qu'on y voit encore sont de ces sortes de gens, assez communs à Nismes, que, se décorant du fastueux titre de négocians, ne soutiennent

leur débile crédit qu'à force de ramper auprès des protestans , qui leur donnent à vivre bien plus par politique que par pitié. Ce sont là les plastrons & les mannequins du parti. Faut-il faire une démarche hasardée ; faut-il fonder le gué ; faut-il jeter la pierre & cacher le bras , ce sont ces misérables catholiques qu'on emploie. Rebut de leur pays comme de la nature , ils sont descendus si bas , si bas , que leur vue ne peut plus porter jusqu'aux objets au-dessus d'eux , & qu'ils sont contents même de leur honte & de leur bassesse.

(B) *Ils se réunissent pour vous présenter un même vœu.....*

Et quel vœu ? le vœu de ceux qui ont pillé & massacré , ou ordonné le pillage & le massacre , en un mot , le vœu du club ou des protestans. Mais ce n'est point du tout le vœu de la majorité , le vœu des catholiques ou des honnêtes gens , ce qui est synonyme ; ce n'est point du tout le vœu des accusés MM. *Descombiés , Pelatan , Folacher ,* &c. &c. qui réclament sans cesse d'être admis à leurs faits justificatifs , d'être jugés. En faut-il une preuve par écrit ? la voici : c'est l'adresse que M. *Folacher* , avocat & électeur de la ville de Nîmes , vient d'envoyer à M. le président de l'assemblée nationale : elle suffit pour démontrer qu'aucun des accusés ne doit craindre de voir éclairer sa conduite , & que ce sont leurs calomniateurs seuls qui doivent trembler à l'approche du flambeau de la vérité.

« Monsieur le président ,

» C'est du fond d'un cachot , que j'ai l'honneur de vous écrire , non pour demander grace , l'inno-

cant n'en a pas besoin , mais pour m'opposer de toutes mes forces à une amnistie vivement sollicitée par les directoires du département du Gard & du district de Nîmes , sans la participation ni l'aveu des accusés ; amnistie qui n'a d'autre but que de soustraire les vrais coupables à vengeance & à la sévérité des loix.

» Tranquille sur le témoignage de ma conscience , je proteste à la face de la France & de l'Europe entière , que jamais je n'accepterai d'amnistie , & que tant qu'il me restera un souffle de vie , je l'employerai , avec tout le courage que donne le sentiment de l'innocence , à réclamer un jugement qui prononce sur l'accusation intentée contre moi , & sur les réparations que j'ai droit de prétendre

» Daignez , monsieur le président , recevoir ces protestations , & les mettre sous les yeux de l'auguste sénat qui préside au destin des français. Puissent-elles accélérer la décision que nos contrées attendent de sa sagesse avec la plus vive impatience ! Puissent , sur-tout , les peuples voisins de Nîmes , plus indignés qu'allarmés de tyrannie qui opprime cette ville , voir bientôt émaner de l'assemblée nationale un décret qui , en accueillant la demande en renvoi formée par la municipalité , ordonne que l'instruction de cette horrible affaire sera recommencée devant des juges libres & exempts de prévention ! Ainsi la confiance que l'empire français doit aux nouvelles loix se maintiendra dans des contrées dont l'opinion peut influer beaucoup sur leur durée : ainsi les ennemis du bien public perdront un prétexte dont ils pourroient peut-être profiter , si le décret qui va être rendu pouvoit tromper les espérances d'un peuple juste & défabusé.

» Daignez donc , monsieur le président , recevoir encore & mettre sous les yeux de nos augustes représentans l'adhésion que je fais à la demande en renvoi formée par la municipalité de Nîmes.»

Je suis avec un profond respect , &c.

Signé , FOLACHER.

Des prisons des Villeneuve-de-Berg , ce 13 octobre 1790.

Que nous représente maintenant le vœu des directoires , ou du club , ou du consistoire , ou des protestans de Nîmes ? une nouvelle machination , au moyen de laquelle on veut étouffer la voix des veuves & des orphelins qui redemandent leurs époux & leurs peres massacrés ; au moyen de laquelle on veut faire succomber les accusés sous le glaive de la justice , parce qu'ils dévoileroient tôt ou tard la vérité , que les directoires cherchent à masquer après l'avoir circonvenue.

(C) *Il importoit aux bons citoyens que les auteurs des troubles fussent connus , que leurs projets fussent dévoilés....*

Oui , mais comment parveñir à les connoître , lorsque les auteurs eux-mêmes de ces troubles dirigeoient par la crainte , on peut-être par des sentimens moins excusables les officiers de justice ! En faut-il une démonstration ! je vais la donner , & je défie les directoires , le club & le consistoire réunis de la réfuter. D'où vient n'a-t-on décrété que ceux qu'on avoit mis en prison , de l'autorité privée du parti protestant ? D'où vient que dans le nombre de deux cents maisons pillées , il n'y en a pas une seule d'un protestant ? D'où

vient qu'après avoir pillé & détruit tous les effets & tous les meubles de M. *Bragoufe*, on n'a fait aucune dégradation à la maison qui appartient à la veuve *Tanfard*, protestante ? D'où vient qu'en saccageant l'édifice immense du College, on n'a respecté que deux seules pieces, & que ce sont celles qui renfermoient une grande quantité de meubles qu'un protestant, le sieur *Amalric*, avoit fait venir de Paris pour revendre ? D'où vient qu'en pillant & dévastant la maison du sieur *Veyrat*, on brise toutes les auges de Pierre, qui renferment de l'huile, qu'on la répand, & qu'on ne conserve que celles que contiennent l'huile du sieur *Lombard-Bossier*, protestant ? D'où vient que les maisons de campagne qu'on saccage n'appartiennent qu'à des catholiques ? D'où vient que plus de 600 prêtres ou catholiques, sans armes & sans défense, ont été massacrés, tandis qu'à peine 19 protestans, dont le plus grand nombre encore a été tué dans des villages assez éloignés de Nîmes, ont perdu la vie ? D'où vient enfin cette affectation de ne décréter que des catholiques, quand ce ne sont que des protestans qui ont pillé & massacré ? Mais, dira-t-on, ces catholiques n'ont été décrétés que d'après les faits résultans de l'information. Quoi ! vous osez encore le dire ! & quelle peut être cette monstrueuse information, faite par des juges effrayés ou corrompus ? quelle peut être cette monstrueuse information dans laquelle le parti dominant a seul déposé ? quelle peut être cette monstrueuse information dans laquelle on ne voit figurer, parmi les catholiques, que des affidés du consistoire ou du club, ou des infortunés auxquels on faisoit dire tout ce qu'on vouloit, en les payant ou les menaçant de

la lanterne ? ah ! croyez-moi , ne parlez plus de cette monstrueuse information ; elle vous fait plus de honte encore que le massacre dont vous vous êtes fouillés , parce qu'elle décele que vous n'éprouvez pas même du remords d'avoir commis tant de crimes. Mais qu'il me soit permis de vous interroger encore : d'où vient que , dans la nombreuse liste des proscrits , on ne trouve que des catholiques ? Avoient-ils , comme les protestans , des émissaires qui parcouroient , huit jours avant le massacre , tous les lieux circonvoisins , & donnoient rendez-vous à leurs brigands pour se rendre à Nîmes le dimanche au soir , ou le lundi de très-grand matin ? Avoient-ils des dragons soi-disant nationaux , mais véritablement protestans , ou membres du club , pour commencer le massacre , en tirant lâchement sur des gens désarmés , & se borner à imaginer , pour excuser cette honteuse barbarie , de supposer un billet qu'on n'a jamais pu produire , puisqu'il n'a jamais existé ? Ah ! très-certainement non , les catholiques n'avoient point parmi eux de semblables scélérats ; & s'ils ont montré du courage dans cette terrible circonstance , ce n'a pas été comme leurs ennemis , en assassinant par derrière leurs malheureux concitoyens.

(D) *La preuve de ces attentats est suffisamment acquise , la cause du patriotisme est justifiée....*

Quoi ! vous osez même en imposer à l'assemblée nationale ! Et où est-elle cette preuve ? Vos sourdes menées n'ont-elles pas empêché jusqu'à présent les accusés de faire juger leurs faits justificatifs ? Pourquoi l'avez-vous empêché ? c'est que vous n'ignorez

pas qu'ils feroient connoître à toute la France que les protestans de Nîmes , n'ayant point dégénéré de leurs factieux & cruels ancêtres , n'ont commis le massacre du mois de juin que pour s'emparer de toutes les administrations. Ils ne l'ont exécutée au moment de l'assemblée électorale que pour la dominer , & chasser par la crainte ou la proscription des électeurs catholiques. On peut se rappeler que , dans le mois de mai , à la veille des assemblées primaires , les protestans vouloient en faire autant ; mais que la prudence & la fermeté du maire , du corps municipal de Nîmes , suffirent dans ce moment pour l'empêcher.

(E) *Il faut écarter aujourd'hui le glaive de la justice suspendu sur la tête des coupables !.....*

Quelle révoltante hypocrisie ! On plonge le poignard dans le sein des catholiques , on les ruine , on les calomnie , & leurs bourreaux , leurs voleurs , leurs calomniateurs font demander par des directoires qui les protegent , le pardon de ceux qu'on a massacrés , pillés & calomniés ! Juste Dieu ! quel est donc cet exécrationnable abus des mois & des choses ! Allez , vils assassins , ceux que vous voulez faire croire criminels ont su démasquer votre fausse pitié qu'ils méprisent. Ils ne demandent point de grace , ils veulent être jugés , & ils ont encore assez d'énergie & de caractère pour prouver que leurs accusateurs sont les seuls coupables. Qu'ils tremblent donc , les assassins , il ne faut qu'un instant pour déchirer le voile de l'hypocrisie & du mensonge. Le jour de la justice & de la vérité arrivera bientôt , & la foudre de ces divinités vengeresses saura bientôt aussi quels sont ceux qu'elle doit frapper.

(F) *Afin que cessant de se considérer réciproquement comme accusateurs , accusés , témoins ou complices , les citoyens se traitent & s'aiment en freres.*

Qui pourroit se promettre un semblable bonheur , lorsqu'il connoît les protestans ? Qui ne fait pas que leur unique but est d'exciter les haines , les dissensions , la guerre civile ? Quel est celui qui se rappelle assez peu ce qu'il a lu dans l'histoire , pour ne pas voir que les protestans ne tendent qu'à bouleverser tout en France ; que leur but est d'y établir , à la faveur de l'anarchie , leurs républiques fédératives tant désirées ? Qui pourroit se méprendre sur les prétentions factieuses des protestans , lorsqu'il les voit emprunter aux juifs du Comtat Venaissin deux millions pour salarier dans le royaume des boute-feux & des espions ; lorsqu'il les voit encore s'imposer entr'eux des fortes taxes pour entretenir clandestinement des troupes ; faire des achats considérables d'armes , de poudre & de munitions , se retrancher à Nismes , dans les Cevennes & le Bas Languedoc , & s'y mettre à l'abri des événemens ? Et pourquoi ? pour tout oser , lorsque la guerre civile qu'ils fomentent sera devenue générale dans le royaume. Qui pourroit ne pas être convaincu de ces vérités , lorsqu'il voit l'ame de ce parti , le ministre *Rabaut* traverser toute la France , pour prendre ou donner le mot de guet , par-tout où ses affidés sont répandus , & laisser à Toulouse , à Montauban , à Bordeaux les étincelles qui ont produit depuis de grands incendies ? Qui pourroit ne pas être convaincu , lorsqu'il voit ce *Rabaut* , en arrivant à Paris , ramper bassement , tout répu-

blicain qu'il est , aux pieds des *Polignac* , qu'il appelle maintenant des créatures du despotisme , & auprès desquels il ambitionnoit alors de placer sa femme ? Qui pourroit ne pas être convaincu , lorsqu'il voit ensuite ce *Rabaut* , non moins bas , non moins flagorneur auprès des *Necker* & des *La Fayette* , les appeler tour-à-tour ses héros , s'étayer de leur crédit , les exalter dans la prospérité , & les abandonner quand il croit que la faveur les abandonne ? Qui pourroit méconnoître le but & le projet des protestans & de *Rabaut* , lorsqu'il voit celui-ci exciter les troubles par ses écrits incendiaires , mander au sieur André de Nismes , que , *puisque la guerre civile est indispensable , autant vaut qu'elle commence par Nismes , pourvu qu'on ait soin d'y faire les dispositions convenables* ? Qui pourroit ne pas être convaincu , lorsqu'il voit ce *Rabaut* détourner les procès-verbaux , les lettres , & tout ce que la municipalité de Nismes adresse à l'assemblée nationale & faire , au moyen de cette détestable ruse , mander par un décret le vertueux maire de Nismes à la barre ? Qui pourroit ne pas être convaincu , lorsqu'il voit ce *Rabaut* écrire à un membre du club , après que ce décret fut rendu :

» Nous avons obtenu tout ce qu'il étoit possible
 » d'obtenir , & même plus que je n'espérois , en
 » faisant mander le maire à la barre ; c'est à vous
 » maintenant de justifier cette mesure en vous pro-
 » curant des témoins pour tous les faits contenus
 » dans l'adresse , & que je n'ai avancés que d'après
 » vous. Nous devons beaucoup à M. Barnave ,
 » qui s'est montré autant notre défenseur que celui
 » de la révolution ; il a sur-tout appuyé sur le
 » silence des officiers municipaux dont aucune des
 » nombreuses lettres n'a été lue à l'assemblée ? »

Qui pourroit ne pas être convaincu , lorsqu'il voit ce *Rabaut* détourner insidieusement les comités de l'assemblée de s'occuper des dépêches d'un courrier extraordinaire qu'il contraignit , par cette ruse , à se rendre sans réponse auprès de la municipalité de Nîmes , qui l'avoit envoyé ? Ces dépêches étoient cependant si importantes , que jamais le massacre de la Saint - Antoine n'auroit eu lieu si l'assemblée nationale avoit répondu. Qui pourroit ne pas être convaincu , lorsqu'il voit ce *Rabaut* composer ou faire composer des libelles diffamatoires dans lesquels , usant d'une vieille manœuvre qui a souvent réussi à ses prédécesseurs , il suppose que les protestans sont persécutés , quand ce sont eux qui persécutent , qu'ils sont massacrés , quand ce sont eux qui massacrent ? Qui pourroit ne pas être convaincu , enfin , lorsqu'il voit ce *Rabaut* faire insérer dans le *Moniteur* , dans la *Chronique* de Paris , & plusieurs autres journaux pour lesquels il fait souvent des articles , que *c'est actuellement du nom de protestant qu'on qualifie tous les patriotes & les amis de la constitution* , comme s'il n'étoit pas reconnu & démontré aujourd'hui que ces protestans , qui se décorent du nom imposant de *patriotes & d'amis de la constitution* , ne sont autre chose que ses ennemis , puisqu'ils pillent , qu'ils massacrent , & qu'ils n'accueillent les décrets de l'assemblée nationale qu'autant qu'ils leur sont avantageux , & cela pour perpétuer les désordres , faire dissoudre la monarchie , & fonder , comme je l'ai déjà dit , le république que depuis deux cents ans ces factieux sujets cherchent à établir ? Et ce sont de semblables gens qui se disent nos freres ; mais ils ont été nos bourreaux ! Et ce sont de semblables gens

gens qui demandent une amnistie pour nous ; mais c'est nous qu'ils ont assassinés !..... Non , non , point d'amnistie ; si nous sommes coupables qu'on nous punisse ; si les protestans font des calomniateurs & des assassins, que le fer de la loi s'appesantisse sur leurs têtes. Tel sera toujours le langage des Catholiques de Nîmes.

(G) *Le tribunal des crimes de lèze-nation doit prononcer sur leur attentat.*

Eh quoi ! misérables , vous demandez une amnistie pour les uns & vous voulez qu'on punisse les autres ! Eh bien ! nous , que vous accusez , nous n'en voulons pour personne , & nous réclamons pour être jugés , & les droits de l'homme & du citoyen , & tout ce que les hommes peuvent avoir de sacré. Nous déclarons à la face de l'univers que si on ne nous juge pas , on commet envers nous l'injustice la plus révoltante. Mais quel est le but de votre hypocrite pitié , en feignant de pardonner aux uns , & en voulant que *le tribunal de lèze-nation* prononce sur ce que vous appelez l'attentat des autres ? Quel est votre but ? Je vais le dévoiler aux yeux de la France étonnée.

Ceux pour qui vous demandez une amnistie sont de ces citoyens actuellement nombreux à Nîmes , que vous avez intimidés & auxquels vous avez fermé la bouche par vos cruautés & vos injustices ; en un mot , ce sont ces citoyens pauvres que vous entretenez dans la crainte & dans l'espérance , en les menaçant de leur ôter le peu de travail , ou pour mieux dire , le peu de pain que vous leur procurez , & leur faisant entendre que vous les en pri-

verez tout-à-fait, s'ils ne se conforment point à vos désirs.

Les citoyens que vous désignez au tribunal des crimes de lèze-nation sont ceux qui vous ont échappé pendant le massacre, malgré toutes les précautions que vous aviez prises, parce que l'être suprême veut que la vérité ne puisse pas entièrement être bannie de la terre. Ce sont, puisqu'il faut le dire, les citoyens que vous voudriez perdre, parce que vous craignez avec juste raison que, par leur talent, leur fortune, leur caractère ou leur énergie, ils ne montrent tels qu'ils doivent être les traits de cette divine vérité que vous avez tant défigurée dans vos libelles, & qu'en déchirant le voile dont vous vous enveloppez, ils ne fassent voir le scélérat assassin sous le masque du patriote. Voilà pourquoi vous avez tenu dans les fers *M. Vigne*; voilà pourquoi vous y tenez encore *MM. Descombiés, Pelatan*, & tant d'autres que vous avez si souvent voulu faire assassiner jusques dans les cachots ouverts par votre scélérateffe; voilà pourquoi vous tenez, par une odieuse proscription, éloignés de leurs foyers tant d'honnêtes citoyens; voilà pourquoi vous voulez les noircir aux yeux de l'univers; & si vous cherchez maintenant à les traduire devant le tribunal des crimes de lèze-nation, c'est que vous pensez pouvoir vous débarrasser d'eux en les accusant d'un crime chimérique. Quel est en ceci votre dessein? de faire croire que les troubles de Nîmes ont eu pour cause un projet de contre-révolution, & d'accréditer par-là les libelles que vous avez répandus & que vous ne cessez de répandre pour justifier l'horrible massacre que votre ambition vous a fait commettre.

(H) *Epargnez à des magistrats qui ont vu de trop près les malheurs de leur patrie, le pénible devoir de juger leurs concitoyens, de peur que la rigueur des loix ne paroisse être encore que la vengeance des hommes....*

Tartufes méprisables ! croyez-vous qu'on soit dupe de votre hypocrisie ? Pensez-vous qu'on ne voit pas que vous dites tout ceci pour empêcher que de nouvelles informations soient faites par des juges étrangers, hors de portée d'être intimidés par vos brigands, ainsi que l'ont été les magistrats de Nîmes, par les bas-officiers protestans de votre légion ? Vous croyez donc que la France ignore les déportemens de ces bas-officiers ? Vous croyez donc qu'on ne fait pas qu'ils firent les plus criminelles menaces à *M. Fajon* & aux conseillers du présidial, parce qu'ils ordonnerent l'élargissement de *M. Vigne* ? Vous croyez donc qu'on a oublié que *M. Vigne* fut obligé de se travestir pour échapper au fer assassin de ces bas-officiers ? Vous croyez donc qu'on ne fait pas que les menaces de vos bas-officiers, d'autant plus redoutables qu'elles avoient récemment été précédées d'affreux massacres, en ont imposé aux magistrats, & les ont non-seulement empêché de faire sortir de prison *M. Descombiés*, mais encore de juger ses faits justificatifs ? Ah ! si vous croyez qu'on a oublié tout cela, c'est que le ciel commence à prendre pitié des malheureux opprimés, & qu'il veut que vous sachiez la fin des scélérats, qui ne périssent jamais que des suites de leur aveuglement.

(I) *Cette amnistie salutaire fut le premier vœu du corps administratif assemblé pendant les troubles de Nîmes ; ce fut même sa promesse....*

On ne voudra pas le croire, mais c'est la vérité. Un corps administratif, qui a vu de sang-froid massacrer les citoyens, même sur le seuil de la porte du lieu de ses assemblées, s'avise de proclamer la grâce... de qui ? de ceux qu'il a souffert qu'on massacrât ! Et ce corps administratif n'a recours à l'assemblée nationale que pour ratifier la promesse & les exceptions qu'il a faites ! Quel despotisme insupportable ! Quels hommes que ceux qui, dans un moment où l'on préconise de toutes parts la liberté, cherchent à charger leurs compatriotes de chaînes dont les Phalaris & les Néron auroient à peine osé charger leurs victimes !

(K) *Ces sentimens de bienveillance & de pitié peuvent seuls rétablir la paix.....*

Vos bouches parlent de paix, & vos mains attisent le feu de la guerre, qu'une horrible politique vous fait désirer. Ce n'est point en calomniant des innocens, après les avoir assassinés ; ce n'est pas en mettant en usage tout ce que le pouvoir arbitraire a d'odieux ; ce n'est pas en persécutant les catholiques de la manière la plus inquisitoriale & la plus cruelle, que vous voulez sincèrement la paix ; d'ailleurs, ne savons-nous pas que votre plan est d'entretenir la guerre ; que vous ne négligez rien pour cela ? Et si l'on avoit besoin d'une preuve, ne la trouveroit-on pas dans l'adresse même que je réfute ? Peut-elle avoir été faite dans d'autre dessein

que de porter le désespoir dans l'ame de ceux qu'elle calomnie ; désespoir qui doit être d'autant plus vif, qu'il est causé par une fausse pitié , par une hypocrisie qui ne peuvent trouver de modele que dans le parti protestant. Si vous désiriez véritablement la paix , & que vous ne fussiez pas coupables , vous qui osez nous inculper , s'écrient les malheureux que la tyrannie du parti protestant tient encore dans les fers ; si vous désiriez véritablement la paix , vous vous rappelleriez qu'elle ne peut se rétablir que quand on n'étouffera plus la voix de l'accusé qui demande à prouver son innocence ; vous vous rappelleriez qu'on doit laisser faire le procès de ceux qui ont conseillé , favorisé , ou commis les pillages , les sacrilèges & les assassinats : vous ne feindriez pas d'ignorer qu'il n'est point d'autres coupables de ces crimes que les protestans ; mais alors , on verroit pour qui votre adresse est faite. Pensez-vous toutefois qu'on ne le devine pas ? Sicela étoit , vous seriez bien aveuglés. Résumons-nous & disons ; qu'il ne faut point de grace , lorsqu'il n'y a point de condamnation , parce que jusqu'à la condamnation il n'y a point de coupables : c'est une loi constitutionnelle ; mais qu'importent les loix à ceux qui ont à commettre , ou à cacher des crimes ?

(L). *Après avoir jetté un voile sur nos malheurs , vous voudrez sans doute les soulager*

Arrêtez ! vous vous trahissez vous-mêmes. Car si vous voulez *jetter un voile sur nos malheurs* , est-ce dans d'autres vues que d'empêcher ceux que vous avez accusés de se justifier ? Est-ce dans d'autres vues que d'empêcher les véritables criminels , tous

de votre parti , d'être connus ? Est-ce dans d'autres vues que d'empêcher la manifestation des troubles de Nîmes , & peut-être de ceux du reste de la France ? Ah ! je le vois , vous voulez précipiter la vérité dans l'abîme de l'oubli , comme vous avez précipité vos concitoyens dans l'abîme du trépas. Mais je ne vous quitterai point un seul instant ; je vous étreindrai dans mes bras , je vous poursuivrai jusques dans la nuit éternelle : & si , comme je dois le craindre , un crime de plus ne vous coûte rien , vous n'anéantirez pas pour cela la vérité ; elle me suivra , car je l'ai gravée en caractères inéfaçables , & j'en ai multiplié les copies à l'infini.

(M) *Dès le mois de juillet , nous avons sollicité des secours extraordinaires.*

Pourquoi donc ne sollicitez-vous point des secours d'un autre genre pour empêcher les prêtres & les catholiques d'être pillés , emprisonnés , massacrés ? Mais auroit-on eu besoin de ces secours extraordinaires que vous sollicitiez , si vous n'aviez pas fait venir vos hordes de brigands des Cévennes , de la Vaunage & de la Gardonnenque ? Si , pour les engager à entrer dans la Ville , vous ne leur aviez promis le pillage des maisons Catholiques ? si vous ne les aviez encouragés au massacre , en mettant certaines têtes à prix ? Que faisiez-vous donc alors , & pourquoi ne réclamiez-vous point des secours extraordinaires ? Que dis-je ! vous les aviez réclamés , avec cette différence que c'étoit pour piller & assassiner , tandis qu'en Juillet vous n'en avez réclamé que pour ne pas payer vous-mêmes les immenses dégâts que vous aviez occasionnés.

Cependant , lorsque vous faites venir ces hordes barbares , il existoit un Décret qui défend aux gardes Nationales d'entrer sur le territoire d'une Municipalité sans en être requises par cette Municipalité elle-même. Il en existoit un autre qui porte que les Municipalités dont on aura requis les secours , seront obligées de les fournir , sous peine d'être responsables des événemens. Vos brigands avoient-ils été requis par la Municipalité de Nismes ? Non , sans doute , quoique vous vouliez lui faire payer les chemises & les bas que vous leur aviez fournis. Or donc , si , comme cela est de toute justice , les Municipalités qui vont fondre sur une autre , malgré ses proclamations & ses oppositions , doivent être responsables des événemens , des désordres qui résultent de ces infractions , sur-tout lorsque le pillage & les assassinats en sont la suite ; qui faut-il que nous attaquions ? qui ? ceux qui ont provoqué ces excès , ils doivent en être garans. Oui , ils le doivent , sans cela il n'est plus de bonne foi , il n'est plus de justice sur la terre.

(N). *Ainsi les noms du roi & de l'Assemblée nationale ne retentiront aux oreilles des peuples que pour leur rappeler ceux de protection & d'humanité , d'amour & de reconnaissance.*

Roi , Assemblée nationale , protection , humanité , amour & reconnaissance , ces mots-là sont-ils faits pour vous ? N'est-ce pas vos protestans qui disoient aux infortunés qu'ils massacroient : *criez donc maintenant vive le ROI ?* n'est-ce pas vos protestans qui , en se disant amis de la constitution , ont toujours éludé les décrets de l'assem-

blée nationale lorsqu'ils contrarioient leurs intérêts ? n'est-ce pas vos protestans qui , dans le moment où les loix leur accordoient une *protection*, bien-faisante , ont cherché à tout bouleverser dans le royaume ? n'est-ce pas vos protestans qui , dans un siècle où l'*humanité* est tant préconisée , se font livrés au pillage & aux massacres ? N'est-ce pas , enfin , vos protestans qui , pour preuve d'*amour* & de *reconnoissance* envers le roi & son auguste compagne , les ont odieusement calomniés , & ont assassiné ceux qui leur donnoient tous les jours de véritables preuves de leur *amour* & de leur *reconnoissance* ? Ah ! ne profanez plus des mots dont il vous est impossible de connoître la valeur , & apprenez que la *protection* est due à des accusés qui veulent prouver leur innocence ; que l'*humanité* demande justice pour les veuves & les orphelins de ceux que vos protestans ont massacrés ; que c'est aux coupables seuls de trembler & de demander une amnistie ; & que c'est à ceux qui seront condamnés de demander une grâce qui flétriroit l'innocent dans l'opinion publique.